



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

MIEUX VIVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Bilan 2025 de la mise en œuvre
de la feuille de route



... ÉDITO

Records de chaleur, précipitations torrentielles, sécheresses dévastatrices, feux de forêt précoces : ces phénomènes ne sont malheureusement plus des exceptions en Bourgogne-Franche-Comté. Le changement climatique concerne déjà l'ensemble du territoire et de la population. Si la région ne prépare pas son adaptation, les conséquences humaines et économiques seront sévères. Le coût des sinistres climatiques pourrait exploser, de l'ordre de 27% à 62% à l'horizon 2050 selon la caisse centrale de réassurance. De plus, la guerre au Proche et au Moyen-Orient met en évidence la dépendance de notre pays aux importations d'énergies fossiles. Celles-ci représentent encore 61 % de la consommation finale d'énergie de la région.

La politique de planification écologique prend en compte l'ensemble de ces enjeux : adaptation de notre mode de vie au changement climatique devenu inévitable, réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation de nos ressources naturelles et de nos écosystèmes. En réponse, la feuille de route régionale issue de la COP dote, depuis mai 2025, notre région d'objectifs opérationnels à atteindre à l'horizon 2030. C'est désormais un document de référence pour faciliter la transition écologique portée par toutes et tous : collectivités, entreprises, associations, citoyens, ...

Pour renforcer notre souveraineté, accélérer la décarbonation, protéger le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, la mise en œuvre de ces engagements collectifs n'est plus une option. C'est un devoir.

L'année 2025 a été celle du lancement opérationnel des travaux des 44 actions de la feuille de route. L'ensemble des partenaires s'est mobilisé pour rendre désormais très concrets les engagements pris. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

La déclinaison de la feuille de route dans l'ensemble des départements et au niveau infra-départemental a aussi été mise en œuvre. Plus de 1 000 participations aux forums territoriaux de la COP tenus en juin et juillet 2025 ont permis de définir les priorités d'action de 2026 en fonction des spécificités des territoires.

L'Etat et la Région, copilotes de la démarche, accompagnent les projets et initiatives qui en découlent. Sous cette impulsion, plusieurs avancées ont ainsi déjà pu être obtenues. C'est l'objet de ce bilan d'activité.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés à 2030. Accélération de la décarbonation des transports, rénovation des bâtiments, préservation et restauration de la biodiversité, qualité de l'eau, développement de filières économiques et alimentaires durables et déploiement des énergies recouvrables sont au cœur de l'action régionale.

Forts de cette ambition, la poursuite et l'amplification de la mobilisation de toutes et tous dans la planification écologique est nécessaire. Vous pouvez compter sur les services de l'Etat et de la Région pour accompagner et faciliter les projets et démarches de transition écologique sur l'ensemble du territoire.

Violaine DÉMARET, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or

Jérôme DURAIN, président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

... INTRODUCTION

Une année de travaux pour construire la feuille de route régionale

Avec la planification écologique, la France est l'un des premiers pays à se doter d'une trajectoire globale et concrète de transition écologique. Elle permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs nationaux de baisse des émissions de gaz à effet de serre de - 55 % en 2030 (par rapport à 1990), de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles essentielles et d'adaptation du pays au changement climatique.

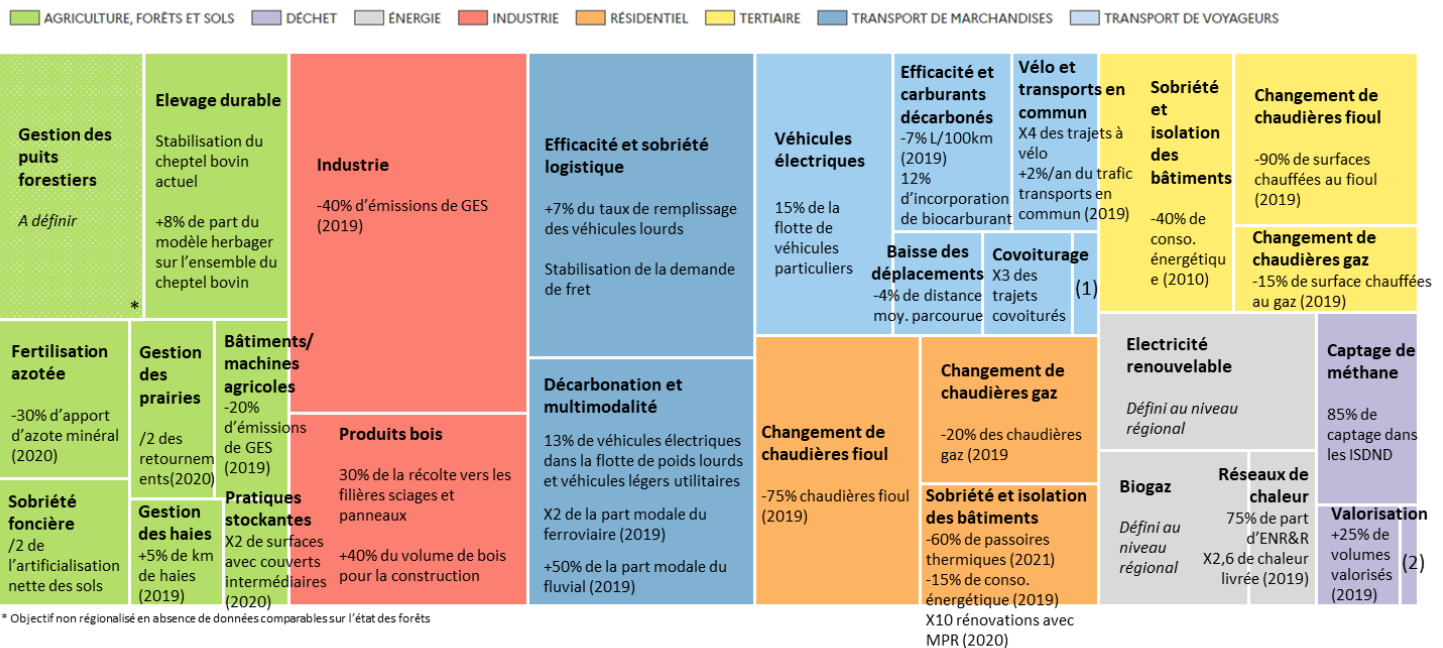
A la suite du lancement du plan à l'échelle nationale, la Conférence des Parties (COP) a été lancée en Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2023 en présence du ministre de la transition écologique et du secrétaire général à la planification écologique (SGPE). Il s'agit d'une démarche inédite de concertation et de décision partagée par l'ensemble des acteurs, dont les modalités sont co-pilotées par la préfète de région et le président de Région.

Après plus d'une année de travaux de la COP marquée par la forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes en région – les filières économiques, les collectivités locales, les établissements de formation et de recherche, les associations et citoyens – la Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une première feuille de route ambitieuse, opérationnelle, collective et crédible pour réussir sa transition écologique à l'horizon 2030.

Une feuille de route qui s'appuie sur les nombreuses initiatives locales

La réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, par secteur d'activité dans la région, est représentée par levier de décarbonation. D'ici à 2030, ce sont 10 469 kT d'équivalent CO₂ au total qu'il faut économiser par rapport à nos émissions passées.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030 : 10 469 ktCO₂e



* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

(1) Bus et cars décarbonés : 15% de la flotte de bus et cars.

(2) Prévention des déchets : -5% de DAE produits (2010) et -15% de DMA produits (2010).

La Bourgogne-Franche-Comté ne partait pas de rien, de nombreuses initiatives régionales et locales contribuaient déjà à la lutte contre le changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité et des ressources naturelles. Cette dynamique régionale déjà à l'œuvre a déjà permis au lancement de la COP d'atteindre 17 % de cet objectif 2030 de réduction des émissions, et la mise en œuvre des actions de la COP doit permettre d'accélérer cette tendance.

Une dynamique locale qui s'accélère grâce à l'action de la COP

Présentée en conférence plénière de la COP, le 26 mai 2025, la feuille de route régionale de la planification écologique « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté » est issue d'un travail collectif et itératif. Il s'agit d'un document vivant, évolutif, amené à s'enrichir tout au long de la vie de la démarche.

Cette feuille de route régionale est composée de 44 fiches-actions dont le pilotage est partagé entre les acteurs de la COP (État, Région, partenaires économiques, associatifs, etc.). Le second volet « Mise en mouvement » de la feuille de route s'attache quant à lui à un accompagnement coordonné des porteurs de projets à l'échelle locale sur tous les territoires de notre région.

Fin 2025, après six mois de travail, les collectifs formés pour faire de ces 44 actions des outils d'accélération des transitions ont déjà permis de faire aboutir des partenariats stratégiques, d'œuvrer à de nouvelles formes de gouvernance public/privé et d'atteindre des premiers résultats encourageants. Ce bilan présente le niveau d'avancement fin 2025, pour chaque thématique et chacune des 44 actions.

L'action est à poursuivre tout au long de l'année 2026 sur la base de cette mobilisation collective d'ampleur. Les résultats attendus sont ambitieux. Ils nécessitent l'engagement de tous, citoyens, entreprises, élus des collectivités, pour permettre à notre région de s'adapter au changement climatique tout en visant à en atténuer l'ampleur future.

Guide de lecture

Dans les chapitres thématiques qui suivent, pour chaque action de la feuille de route, a été évalué l'avancement pour l'année 2025 présenté sous forme graphique sous la mention « Suivi de l'action ». Cet indice calculé sur la période de mai à novembre 2025 prend en compte l'atteinte des objectifs techniques 2025 (dits « jalons intermédiaires ») de chaque action, définis dans la feuille de route et précisés par les organismes pilotes. Il prend aussi en compte le volume et la qualité des partenariats, l'ambition du plan d'action, la capacité à atteindre le résultat final visé à 2030 et la qualité des productions.

Cet indice n'est pas une mesure de l'atteinte des résultats ou des impacts d'une politique publique. Ces derniers sont présentés sous la mention « Suivi des résultats en région » après le rappel des objectifs ciblés à 2030 dans la feuille de route.

Exemple pour l'action E3 : l'indice ne mesure pas le niveau de puissance d'EnR installé par rapport à l'objectif 2030 (RESULTATS) mais bien la qualité de l'action d'accompagnement mis en place en 2025 pour espérer l'atteinte de ce résultat (MOYENS).

MIEUX SE DÉPLACER

Les actions de la thématique « Mieux se déplacer » ont permis de lancer des dynamiques régionales d'ampleur regroupant habitants, collectivités et employeurs pour décarboner les déplacements.

CHIFFRES CLÉS

+ 238 km de voies vertes et pistes cyclables créés entre 2022 et 2025

Nombre d'immatriculation de véhicules électriques multipliée par 9 en 5 ans

La thématique du transport de voyageurs représentait 12 % des émissions des GES émis au niveau régional au début de la COP. Depuis 2019, la baisse des émissions du secteur est engagée mais progresse lentement, notamment du fait de l'augmentation du nombre de déplacements dont 80 % sont effectués en voiture individuelle dans notre région (taux en augmentation) et utilisant très majoritairement des énergies fossiles émettrices de GES et de polluants.

Les sept actions ont permis de lancer des dynamiques d'ampleur qui permettront d'accélérer ces résultats avec :

- Une dizaine d'entreprises qui se sont portées volontaires pour être accompagnées par des experts tout au long de l'année 2026 pour passer au véhicule électrique professionnelle ;
- Trois projets de service express régional métropolitain (SERM) en construction : deux ont déjà été labellisés par l'État au niveau national, la labellisation du 3^{ème} est en cours ;
- Trois nouvelles stratégies de mobilité décarbonée à l'échelle intercommunale ont démarré en 2025 :
- Une méthode visant à être reproduite partout en région a été initiée sur 3 zones d'activités économiques en Côte d'Or pour lancer des stratégies de mobilité décarbonée ambitieuses, en fournissant aux entreprises des données et en facilitant leur dialogue avec les collectivités et transporteurs ;
- Une étude sur la localisation et l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques a été lancée. Elle permettra d'identifier les zones blanches où des besoins subsistent ;
- Le plan vélo 2 a été voté par le conseil régional pour la période 2025-2028. Il crée un espace de dialogue entre l'ensemble des collectivités qui aménagent des pistes cyclables pour que le maillage régional gagne en cohérence et se développe ;
- La région Bourgogne Franche-Comté peut être considérée comme la plus avancée en matière de décarbonation des transports notamment par son refus du gaz et le passage à l'électrique dans les marchés de nouveaux matériels roulants.

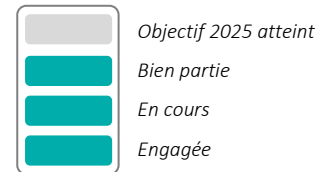
Il reste néanmoins des axes forts de progrès alors que seuls 30 % des 113 EPCI de la région ont validé une stratégie de mobilité sur leur territoire, l'année 2025 n'ayant vu que 3 nouveaux EPCI supplémentaires en valider une.

Action D1 - Favoriser l'usage des transports en commun

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Gouvernance identifiée dans chaque territoire avec a minima un échange annuel à l'échelle régionale



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Augmenter de 2 % par an le trafic en transport en commun

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

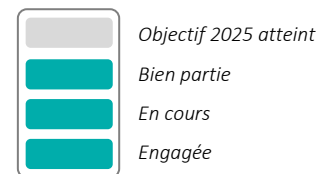
- 1,35 Milliard de voyageurs kilomètres cumulés en TER en 2024 (+ 12 % en 1 an)
- Part modale des déplacements domicile-travail en 2022 : 5,7 % s'effectuaient en transport collectif

Action D2 – Systématiser une stratégie de mobilité pour chaque collectivité

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Production d'un Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) type pour les Plans de Mobilité (Simplifiés)
- ⇒ Actualisation de l'avancement des stratégies en région
- ⇒ Accompagnement et financement des stratégies de territoires via l'activité de la cellule France Mobilité



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 100 % des collectivités ont inclus un plan de mobilité lors de la révision de leur plan local d'urbanisme

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

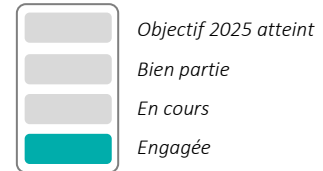
- 41 % des EPCI disposent d'une stratégie en cours ou validée
- 46 % de la population régionale vit dans un territoire couvert par une stratégie de mobilité (hors territoires SERM)

Action D3 – Engager les employeurs dans les stratégies de mobilité décarbonée

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ 100 % des comités de partenaires se sont tenus avec présence des entreprises et sélection des études et Plan De Mobilité Employeur (PDME) prioritaires



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 100 % des employeurs obligataires ont un plan de déplacement
- ⇒ 50 % des employeurs non obligataires ont mis en place des initiatives

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

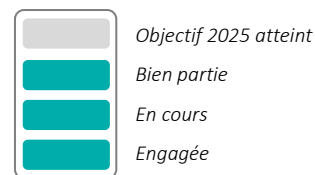
- La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail s'élève à 80 % (72,3 % en Côte d'Or – 85,9 % en Haute- Saône), c'est 2,1 point de plus qu'en 2011

Action D4 – Accompagner l'électrification des flottes de véhicules de service professionnels

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Identifier les entreprises volontaires



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 45 % du parc de véhicules professionnels (entreprises et collectivités) est électrifié

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Début 2025, 1,7 % du parc était électrifié en région, en augmentation rapide avec + 30 % d'achat par rapport aux autres motorisations, soit 17 % des immatriculations en région en 2024
- Une multiplication par deux des immatriculations de bus et car électriques entre 2020 et 2025

« L'association Bourgogne-Franche-Comté Mobilité électrique a co-animé en mars 2026 un webinaire organisé par la DREAL à destination des entreprises qui envisagent d'électrifier leur flotte de véhicules. Un autre temps d'échange est prévu avec les collectivités d'ici fin juin. Cette action s'inscrit aussi dans le cadre du programme Advenir Formations piloté par l'Avere-France avec le soutien de l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique et ADEME). »

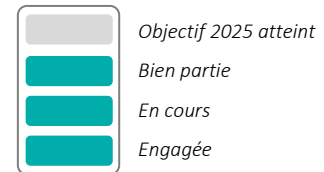
BFC Mobilité électrique

Action D5 – Déployer efficacement les infrastructures de recharge pour les véhicules décarbonés

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Lancer le bilan du schéma régional IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique)
- ⇒ Définir le périmètre de la boîte à outils



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Atteindre 15 % du parc de voitures individuelles en électrique

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

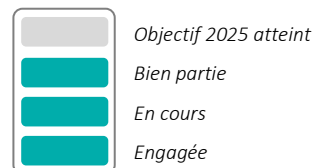
- En 2025, 37 662 nouveaux véhicules électriques ont été immatriculés en région, ils représentent 1,6 % du parc
- Le nombre de véhicules électriques immatriculés en région a été multiplié par neuf entre 2020 et 2025

Action D6 – Coordonner et accompagner l'action des EPCI en faveur du développement du vélo

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Finaliser le plan régional vélo 2



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Augmenter par 4 le nombre de trajets à vélo

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- En 2025, on dénombre 3 786 km de voies vertes et pistes cyclables en région ; entre 2023 et 2025, le linéaire de voies vélo a augmenté de 5 %
- Part modale des déplacements domicile-travail en 2022 : 2,4 % des trajets s'effectuaient à vélo

« Grâce au soutien financier et technique de l'Etat via l'ADEME, et du Conseil Régional, le Collectif Vélo BFC, fondé par ses bénévoles en 2022, s'est développé et a pu fin 2025 salarier une personne chargée de structurer et d'accompagner le réseau associatif. Outiller les associations dans leur plaidoyer auprès des collectivités, faire remonter les besoins des usagers du vélo du quotidien, accompagner des habitants à créer des associations, créer des partenariats avec des structures régionales et locales ou encore coordonner la mise en place d'évènement régionaux sont les actions quotidiennes réalisées par le Collectif Vélo BFC. »

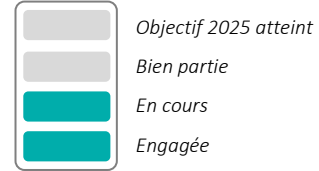
Collectif Vélo BFC

Action D7 – Conduire une action coordonnée au niveau régional sur l’accompagnement au changement de pratiques de mobilité

Suivi de l’action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Lister les indicateurs de suivi et les sources des données
- ⇒ Porter une réflexion sur les opportunités d’accompagnement au changement de comportement
- ⇒ Suivre les données quantitatives de participation aux événements régionaux et nationaux : 5^{ème} édition du Challenge de la mobilité, Mai à vélo, Tous à pied en BFC, etc.



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l’action :

- ⇒ Changement de mode de transport de la voiture individuelle vers les transports en commun, vers le covoiturage (objectif x3 d’ici 2030 par rapport à 2019), vers le vélo ou la marche (x4)
- ⇒ Réduction des déplacements (- 4 % de distance parcourue chaque année)

Indicateurs de résultats de l’action et dernières mesures connues :

- 123 225 trajets déclarés en covoiturage dans la région pour l’année 2025, c’est + 31 % de trajets déclarés en covoiturage entre 2023 et 2025

MIEUX SE LOGER

Les 5 actions de « Mieux se loger » ont permis de progresser vers l'atteinte de tous les objectifs de la thématique à 2030.

CHIFFRES CLÉS

+ 28 structures Mon Accompagnateur Rénov en 1 an, soit 116 agréés en 2025

Moins 1/3 de résidence principale chauffées au fioul depuis 2016

Cette thématique du logement résidentiel représentait 9 % des émissions des GES de la région au début de la COP. La stratégie engagée en 2025 à travers les 5 actions visent à diminuer de 15 % la consommation énergétique du secteur du logement en 2030 par rapport à 2021 tout en décarbonant les modes de chauffages. Deux axes sont engagés avec la planification écologique : rénover le bâti résidentiel existant et répondre aux nouveaux besoins de logements en étant économe en surface consommée et performant sur la construction.

Les cinq actions de la feuille de route ont permis quelques réalisations phares :

- 195,5 M€ d'aides de l'Etat via ANAH pour 16 124 logements rénovés (2^{ème} région la plus aidée après l'Ile-de-France), dont 157 M€ consacrés aux rénovations énergétiques d'ampleur et 38,5 M€ pour les approches par geste ;
- Environ 3 200 logements sociaux ont fait l'objet d'une rénovation aidée par l'Etat et/ou la Région (2 636 ont bénéficié du programme Effilogis, dont 74 logements rénovés utilisant des biosourcés) ;
- 27 pactes territoriaux France Rénov' signés en 2025, avec une couverture à 90 % du territoire régional (en par des résidences principales). Mise en place d'une animation régionale effective ;
- Création d'un observatoire régional des friches : plus d'un tiers des collectivités, soit 36 EPCI l'ont renseigné grâce à la première campagne de collecte réalisée. 2,4 fois plus de friches ont été identifiées en 2025 ;
- Élaboration en cours d'une feuille de route régionale pour former et recruter dans les métiers de la rénovation des bâtiments ;
- Validation en mai 2025 et mise en œuvre du plan régional de relance de la production de logements intégrant les objectifs régionaux de réduction de la consommation d'espace et une analyse prospective des besoins en logements.

« Depuis près de 10 ans, le programme régional de rénovation énergétique du parc de logement social mobilise les aides Effilogis, levier financier important et incitation à l'amélioration technique des projets. Compte-tenu de l'urgence climatique, l'enjeu de la sobriété des projets s'accroît, et c'est dans ce contexte que s'est déroulée, une formation dédiée aux chargés d'opérations des bailleurs sociaux sur l'emploi des matériaux biosourcés, action phare de la feuille route 2025-2026 montée sur le sujet par l'USH BFC en partenariat étroit avec le Pôle énergie BFC. »

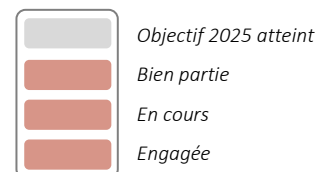
Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté

Action L1 – Structurer et déployer un accompagnement de qualité pour une rénovation performante du résidentiel privé

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Contractualiser les pactes territoriaux et structurer l'animation par la DREAL des Espaces conseil France Rénov et des structures « Mon Accompagnateur Rénov »
- ⇒ Etat des lieux et diffusion des dispositifs de financement existants via les Espaces conseil France Rénov



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Baisser de 60 % le nombre de passoires thermiques
- ⇒ Diminuer de 75 % le nombre de chaudières fiouls et de 20 % de celles à gaz par rapport à 2019
- ⇒ Réduire de - 15 % la consommation énergétique par le résidentiel
- ⇒ Augmenter par 10 le nombre de rénovations soutenues avec MaPrimeRénov
- ⇒ 100 % du territoire doit être couvert par des espaces de conseil aux particuliers

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- En 2022, 13,3 % des résidences principales sont chauffées au fioul et 35,6 % au gaz ; entre 2020 et 2022, la part de résidences chauffées au fioul a baissé de 1,7 points et celles chauffées au gaz de 0,5 point
- 90 % du territoire régional est couvert par des pactes territoriaux France Rénov' avec 28 structures « Mon Accompagnateur Rénov » de plus en 2025 qu'en 2024

Action L2 – Structurer les filières professionnelles pour la rénovation des logements

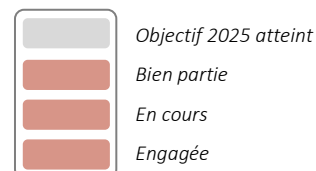
Suivi de l'action



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Volet « Offre professionnelle » : restituer la phase d'écoute des acteurs et capitalisation des bonnes pratiques
- ⇒ Volet « Amplification marché de rénovation logements collectifs » : dispositifs de soutien dédiés à l'accompagnement des copropriétés qui ont un projet de rénovation performante



Suivi des résultats en région

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

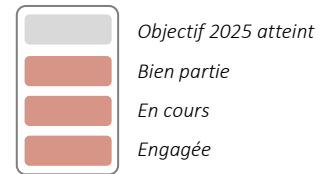
- Nombre de professionnels labellisés « reconnu garant de l'environnement » : 3 471 entreprises en 2025
- Nombre de professionnels formés/sensibilisés : 81 en 2025, 130 en 2024

Action L3 – Se doter d’outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière

Suivi de l’action

Rappel de l’objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ 50 % des collectivités ont renseigné l’observatoire régional



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l’action :

- ⇒ Diminuer par deux la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés pour la décennie 2021-2031 par rapport à la consommation d’espaces de la décennie passée (2011-2021)
- ⇒ Identifier 100 % des friches et en réhabiliter 25 % pour la réindustrialisation, l’habitat ou la renaturation

Indicateurs de résultats de l’action et dernières mesures connues :

- Baisse de la consommation de surfaces d’Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour l’habitat (tendance -23 % sur la période 2021-2030 par rapport à la période précédente)
- 2,4 fois plus de friches ont été identifiées en 2025 (de 828 à 1 984) friches, avec 28 % de surfaces identifiées en plus (de 5382 ha à 6855 ha)

« Notre Établissement Public Foncier développe ses actions auprès des collectivités (5 nouvelles adhésions en 2025) qui bénéficie notamment de ses activités de proto-aménagement (déconstruction, désamiantage, dépollution). »

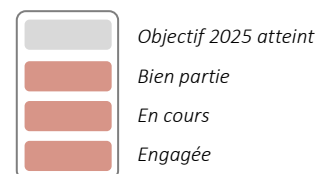
Philippe ALPY, Président de l’EPF Doubs BFC

Action L4 – Dynamiser les filières régionales de la bioconstruction

Suivi de l’action

Rappel de l’objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Finalisation des études pour le choix des filières à accompagner



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l’action :

- ⇒ Plus 40 % de volume de bois supplémentaire utilisé dans la construction en 2030 par rapport à 2019
- ⇒ 30 % de la récolte va vers la filière sciage et panneau

« Grâce à la dynamique, les acteurs économiques de la filière bioconstruction régionale sont mis en lumière. Ce programme allie engagement professionnel, innovation et développement économique au service du territoire. »

**Christian MARIE,
Président du Cluster ROBIN.S**

Action L5 – Adapter et diversifier l’offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels et mieux répondre à l’évolution des besoins

Suivi de l’action

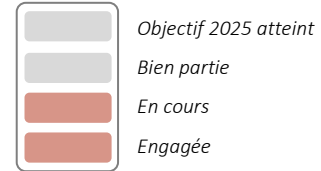
Rappel de l’objectif 2025 à atteindre :

⇒ Recenser les expériences réussies

Suivi des résultats en région

Indicateurs de résultats de l’action et dernières mesures connues :

- Taux de vacance estimé à 10 % et qui croît fortement malgré une faible croissance du parc de logements (résultat issue de l’étude régionale sur les besoins en logements)



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

Les huit actions de la thématique ont permis d'encourager et d'accompagner avec succès des actions collectives ambitieuses sur de nombreux territoires. Au regard des enjeux et des objectifs fixés, les moyens à déployer semblent encore à renforcer.

CHIFFRES CLÉS

+ 4 000 ha sous protection forte en 1 an

La thématique de la préservation des ressources est transversale à l'ensemble des thématiques de la feuille de route. Les 8 actions lancées visent ainsi à protéger la biodiversité, préserver la ressource en eau (en quantité et en qualité) avec un objectif de réduction des prélèvements, prévenir les inondations, préserver les sols agricoles et forestiers et enfin maintenir les fonctions de puits de carbone de la forêt régionale.

Les premiers mois de mise en œuvre des huit actions ont permis de finaliser les diagnostics des priorités pour agir tout en obtenant de premiers succès encourageants :

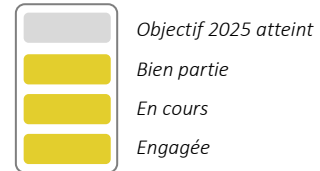
- Premier lot de réservoirs de biodiversité à protéger identifié : 253 sites ;
- Engagement de l'état des lieux des principaux acteurs du foncier réalisé, préalable à la définition d'une stratégie de maîtrise foncière régionale ;
- Création de deux Réserves Naturelles Régionales (RNR) nouvelles et extension d'une RNR existante toujours dans l'esprit de préserver, gérer et sensibiliser ;
- Publication de retour d'expériences en formats plaquettes et vidéos sur le déploiement de Solutions fondées sur la Nature ;
- Lancement de la révision des études « volumes préalables » sur plusieurs territoires dotés d'un plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) (Ouche, Vouge) ;
- Bilan des PGRE sur plusieurs sous-bassins en déséquilibre quantitatif (Allan, Lanterne/Breuchin) ;
- 12 projets de territoire pour la gestion de l'eau supplémentaires ont été validés en 2025 pour assurer la durabilité de la ressource en eau ;
- Mise en place du dispositif « l'eau d'ici » pour le Pays Avallonnais, le Pays Graylois et Grand Besançon Métropole, pour la reconquête de la qualité de l'eau dans ces territoires ;
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional « Création de filières agricoles à bas niveau d'intrants ».

Action P1 – Étendre et renforcer le réseau d'aires protégées et d'aires de protection forte

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Engager la stratégie d'acquisition foncière avec l'ensemble des acteurs
- ⇒ Organiser une journée régionale d'échange sur les aires protégées à destination des élus
- ⇒ Cadrage et information sur la procédure de reconnaissance en zones de protection forte



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 30 % des surfaces régionales sont protégées dont 4 % avec des dispositifs de protection forte au total (soit 190 000 hectares)
- ⇒ Résorber 100 % des points noirs de discontinuité écologique identifiés

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- En 2025, 73 000 ha sont en aire de protection forte
- La surface en aire de protection forte a augmenté de + 6 % entre 2023 et 2025

« La communauté de communes s'est portée acquéreur d'une forêt de 60 hectares pour en assurer une gestion durable, en lien avec un collectif citoyen. Elle y a élaboré une obligation réelle environnementale en vue d'une reconnaissance en zone de protection forte. »

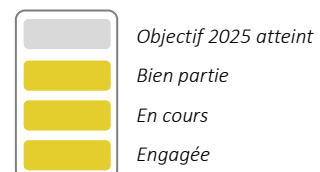
**Carole SQUEVIN, chargée de mission,
Communauté de communes du Clunisois**

Action P2 – Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité, d'eau et de paysage dans l'aménagement

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Organiser des événements en lien avec le sujet
- ⇒ Organiser un colloque sur les solutions fondées sur la nature
- ⇒ Produire des plaquettes et vidéos sur la restauration de cours d'eau en milieu urbanisé
- ⇒ Lister les points noirs prioritaires en région



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Deux nouvelles expérimentations par département de PLUi intégrant un diagnostic « zones humides » préalable à urbanisation sont portées

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

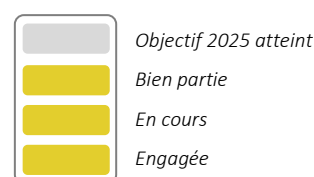
- 27 communes sont déjà impliquées dans des atlas de la biodiversité communale (ABC)

Action P3 – Optimiser la mobilisation des financements au service des renouvellements forestiers

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Valider l'état des lieux des financements existants et leur complémentarité
- ⇒ Valider des actions de communication



Suivi des résultats en région

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

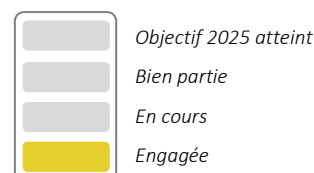
- 1 038 hectares de forêts ont été renouvelés avec des soutiens publics en 2025

Action P4 – Développer les modes d'exploitation à faibles impacts sur les sols forestiers

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Programme de formation et d'accompagnement finalisé



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 100 % des forêts publiques sont dotées d'un document de gestion durable

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

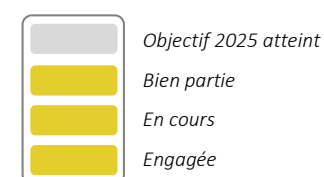
- 99 % des forêts publiques de la région sont couvertes par un document de gestion durable

Action P5 – Préserver et restaurer les milieux en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Lancement du programme de sensibilisation des élus
- ⇒ Recueil des expériences réussies publié et stratégie de diffusion prête

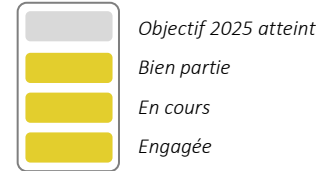


Action P6 – Accompagner les collectivités dans leur plan de sobriété d'usage pour l'eau potable

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Lancer le programme de sensibilisation des élus et techniciens à la sobriété en eau
- ⇒ Déployer les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur les territoires en déséquilibre quantitatif



Forte mobilisation des partenaires !

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Réduire les prélèvements totaux de 10 % en 2030 par rapport à 2019 à l'échelle du bassin
- ⇒ Réduire de 15 % les prélèvements en eau dans chaque sous bassin de la région

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Entre 2020 et 2023, la consommation d'eau (tous usages, hors canaux) a baissé de 10 %

« Notre Plan Eau rassemble habitants, communes, associations, professionnels et institutions dans une « assemblée de l'eau ». Ce plan bâtit une organisation, des outils de planification et une communication vivante pour que nous apprenions à consommer juste ce qu'il faut au bon moment. »

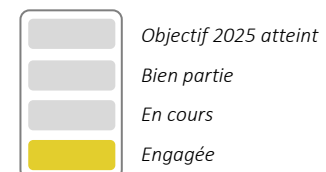
Dominique Juillot, président du Grand Chalon

Action P7 – Accélérer le recours aux paiements pour services environnementaux pour des filières agricoles et forestières favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Initier une animation régionale opérationnelle
- ⇒ Préparer le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir le développement des filières et pratiques agricoles à bas niveau d'impact sur l'environnement

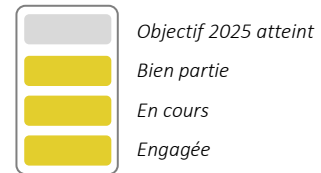


Action P8 – Restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Etablir un diagnostic pour chaque captage prioritaire



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 21 % de la surface agricole utile régionale est certifiée Agriculture biologique et 28 000 exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE)
- ⇒ 100 % des captages prioritaires sont dotés d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Parmi les 137 captages prioritaires, 11 supplémentaires se sont dotés à l'initiative de leurs acteurs d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux visant à améliorer la qualité de l'approvisionnement en eau potable (60 % des captages désormais doté d'un plan)
- 9,6 % de la surface agricole régionale est certifiée Agriculture biologique et 1 129 exploitations sont certifiées HVE

« La DREAL et notre Fédération ont initié une collaboration autour notamment de la gestion des plans d'eau dans un contexte d'évolutions climatiques. Cette démarche revêt un intérêt fort pour notre structure en favorisant la mise en œuvre d'actions concertées entre l'État et les gestionnaires. »

La Fédération des Chasseurs du Jura

MIEUX SE NOURRIR

Les actions de la thématique ne sont pas encore toutes lancées formellement. Un effort conséquent a été réalisé pour progresser sur la création de filières régionales de qualité, rémunératrices, notamment pour approvisionner la restauration collective.

CHIFFRES CLÉS

25 % des produits utilisés par les cantines sont durables et de qualité

Diminution de 34 % des achats de produits phytopharmaceutiques

La thématique « Mieux Se Nourrir » est composée de sept actions qui ont pour objectif :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (28 % des émissions régionales de CO₂, 90 % des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) et de méthane (CH₄) en 2019) ;
- D'augmenter les services environnementaux rendus par l'agriculture, principal puits de carbone désormais devant les forêts (les prairies représentent 23 % des surfaces de la région, avec un réseau de haie dense par rapport à la moyenne nationale), réservoir de biodiversité et protecteur par ses infrastructures et pratiques des inondations et écoulements, de la qualité de l'eau potable et des incendies.

Les premiers mois de mise en œuvre ont permis d'accélérer les efforts entrepris, puisque de premiers résultats sont obtenus :

- En 2025, 13 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) supplémentaires (sur les 33 de la région) ont bénéficié d'un soutien financier pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Ils étaient 7 fin 2024. Ce sont de nouvelles filières locales qui vont se créer concrètement ;
- Lancement du projet de recherche action MAELIA qui permet, grâce à la modélisation de l'impact du changement climatique à venir sur les productions agricoles, aux professionnels agricoles d'identifier des évolutions à conduire. Trois territoires pilotes correspondant aux principales productions de la région ont été retenus : les grandes cultures dans le Tonnerrois (89), le lait conventionnel dans la vallée de l'Ognon (70 – 25), les bovins viandes dans l'EPCI du Morvan Sommets et Grands Lacs (58) ;
- Élaboration d'un diagnostic chiffré et partagé des enjeux phytosanitaires de la région, présenté sous forme de cartographies aux partenaires professionnels ;
- Poursuite du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC) autour de la préservation de la ressource en eau. Celui-ci concerne 90 communes et 380 exploitants. Le projet comprend la mise en place d'aides rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs ainsi que le développement et l'accompagnement de filières agricoles ;
- Déploiement du réseau TERADI (Territoire d'Échanges et de Ressources en Alimentation Durable et Inspirante) regroupement les 150 acteurs impliqués dans les PAT et des SAT (Stratégies alimentaires territoriales non labellisées PAT) en Bourgogne–Franche–Comté, autour d'échanges de pratiques, de ressources et d'expériences ;
- La Région, l'Etat et la profession agricole ont mis en œuvre la stratégie régionale de développement de l'engraissement de bovins élevée à l'herbe afin de répondre à la demande de viande française et régionale. Ce sont 351 éleveurs qui ont suivi un conseil engraissement, 278

éleveurs bénéficiaires de l'aide à l'engraissement et près de 10 000 animaux engraisés supplémentaires mis sur le marché (soit 2 % des effectifs en plus en région) ;

- Depuis 2022, 776 km de haies nouvelles plantées grâce à des financements publics (600 dans le cadre du « Pacte en faveur de la haie » et 175 par d'autres dispositifs de financement, dont le Plan « Bocage et paysages » de la Région).

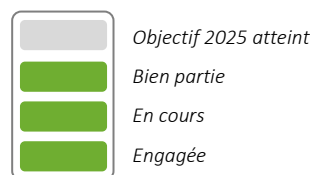
Des actions doivent encore être formellement lancées pour accélérer le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre entamée depuis 2019, notamment sur la baisse de l'usage des engrais minéraux de synthèse et le développement de l'élevage à l'herbe.

Action N1 – Accompagner les projets alimentaires territoriaux pour faciliter l'accès à l'offre alimentaire régionale

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Publier la stratégie du réseau régional à 5 ans



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 100 % des cantines utilise un minimum de 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité, dont minimum 20 % de produits bio
- ⇒ 14 PAT sont labellisés au niveau 2

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

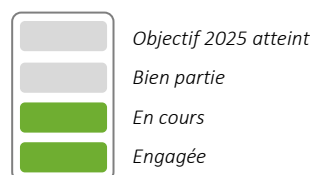
- En 2024, 19 % des cantines respectaient les critères de la loi EGALIM (+ 8 % par rapport à 2023) ; les cantines, parmi les 50 % ayant télédéclaré, ont acheté en moyenne 25 % de produits durables et de qualité dont 9 % de bio
- Sur 33 PAT labellisés fin 2025, 26 sont maintenant labellisés au niveau 2 (plus haut niveau d'exigence)

Action N2 – Valoriser les haies pour favoriser leur entretien et leur pérennité

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Réaliser un bilan des aides à la plantation depuis 2022
- ⇒ Engager les premières mesures du programme d'actions issu de la journée régionale sur la Haie



« Notre GIEE accompagne les agriculteurs pour sécuriser leurs pratiques tout en recherchant un équilibre durable, indispensable à la pérennité des haies sur les exploitations. Qu'il s'agisse de la réfection de linéaires de clôtures, de la production de plaquettes bois, de coupes sanitaires ou encore de la réouverture de pâturages, le collectif prend en charge l'ensemble des démarches administratives, assure le marquage des arbres et coordonne les interventions des prestataires. »

Julien Dalvai, Animateur MAEC, GIEE Prairies DOR

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Augmenter de 440 km le linéaire de haies par an (soit + 5 % par an)
- ⇒ Soutenir 50 plans de gestion par an

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

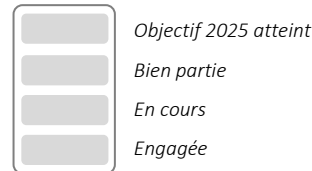
- Depuis 2022, 600 km de haies nouvelles ont été plantées grâce à des financements publics et 733 agriculteurs ont bénéficié du bonus haie dans le cadre de la PAC

Action N3 – Construire une stratégie économique pour la rentabilité de l'élevage à l'herbe en lien avec le changement climatique

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Publier l'étude de préfiguration
- ⇒ Valider la stratégie régionale de reconquête
- ⇒ Valider les plans d'actions par collègue



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Stabilisation du cheptel bovin et + 8% d'élevages bovins extensif par rapport au modèle intensif
- ⇒ Division par 2 du rythme de retournement de prairies par rapport à 2020

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Baisse du cheptel bovin depuis 2016 : - 30 000 bovins entre 2023 et 2024

« Le plan engraissement est un véritable atout pour la filière bovine. Pour notre coopérative, cela a déjà permis la production de 6000 animaux supplémentaires confortant ainsi nos outils d'abattages et de transformation. L'aide attribuée aux éleveurs a été un bon outil d'incitation et de sécurisation économique afin de créer ou développer de la valeur ajoutée dans les exploitations. »

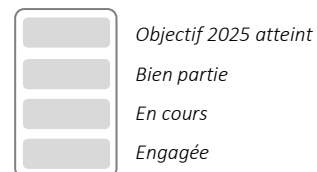
François Chaintron, directeur développement des filières SICAREV Coop

Action N4 – Coopérer entre territoires agricoles pour une plus grande autonomie azotée et protéique

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Nombre d'agriculteurs engagés dans le réseau



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

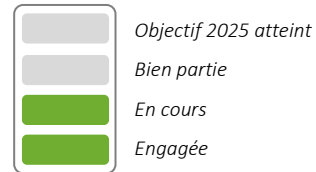
- ⇒ Réduire les épandages d'engrais minéraux de synthèse de 30% par rapport à 2020

Action N5 – Rendre accessibles les données d'impact du changement climatique sur les filières agricoles en région

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Achever la collecte des données climatiques disponibles
- ⇒ Présenter au agriculteurs le diagnostic MAELIA des territoires pilotes



« Les exploitations localisées en zones intermédiaires comme le Tonnerrois sont déjà impactées par le changement climatique. Les résultats de MAELIA permettront aux agriculteurs de réfléchir à des adaptations concrètes pour plus de résilience de leurs cultures. »

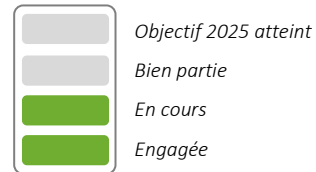
Joris LEPRE, chargé de projet, Chambre d'agriculture de l'Yonne

Action N6 – Renforcer l'éducation et la sensibilisation à une alimentation locale, durable, diversifiée et de qualité

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Démarrer le recensement des acteurs de l'éducation à l'alimentation durable en région

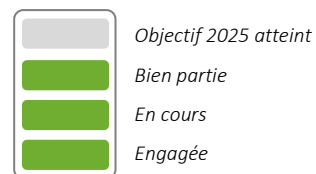


Action N7 – Poursuivre les efforts de diminution de l'usage des pesticides par une mobilisation de tous les acteurs concernés

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Identifier et rencontrer les territoires pilotes



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Réduire de 50 % l'usage de produits phytosanitaires (NODU) par rapport à la période 2015-2017

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Entre 2020 et 2023, les achats de substances actives (QSA) achetées hors usage en agriculture biologique et hors biocontrôle ont diminué de 5 %

MIEUX PRODUIRE

Les actions du thème « Mieux produire » permettent d'accompagner le secteur productif dans sa transition sur un ensemble de leviers de compétitivité cohérent : énergie, décarbonation des activités de production, immobilier. Les réductions d'émission de gaz à effet de serre constatées sont importantes, notamment portées une meilleure efficacité énergétique des process, par le développement de la production d'énergie renouvelable et la diminution de l'usage des énergies carbonées.

CHIFFRES CLÉS

+ 20 % de volume de marchandises transportées par le train en 1 an

+ 1 226 GWh produits par les énergies renouvelables entre 2020 et 2024

La thématique représente la moitié des efforts de réduction de gaz à effet de serre à réaliser en Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2030. Elle regroupe les émissions de :

- L'industrie (son activité productive), l'objectif est de baisser ses émissions de 40 % jusqu'à 2030 par rapport à 2019 ;
- Du transport de marchandises, il s'agit de multiplier par 2 l'usage du ferroviaire et par 2 l'usage du fluvial moins émetteurs, par rapport à 2019 en substitution de l'usage de transport routier ;
- De la production d'électricité, où il nous faut atteindre 32 % de la consommation finale d'énergie d'origine renouvelable en 2030 ;
- Des bâtiments du secteur tertiaire, l'objectif est de baisser leurs émissions de 40 % par rapport à 2019 notamment en diminuant de 90 % les surfaces chauffées au fioul et de 15 % celles au gaz.

Au lancement de la feuille de route, l'ensemble des dynamiques était engagé favorablement, en particulier pour l'industrie qui avait déjà baissé ses émissions depuis 2019 (40 % des économies réalisées fin 2023 par rapport à l'objectif à atteindre 2030).

La dynamique s'est poursuivie en 2025 par la mise en œuvre des sept actions de la feuille de route, l'accompagnement des PME et TPE sur leur projet de décarbonation comme priorité :

- La production d'énergie renouvelable a continué à augmenter, 3 765 MW étaient installés fin 2025, augmentation essentiellement liée à la dynamique du photovoltaïque, avec une augmentation de 50 % de la puissance installée par rapport à 2023. Ce qui représente désormais 20 % de notre consommation régionale issue d'énergie renouvelable (le bois étant la première énergie renouvelable consommée en volume). Les collectivités y contribuent, avec 40 % des communes de la région qui ont défini une zone d'accélération des EnR;
- Cette dynamique engendre des difficultés de raccordement des nouveaux projets d'installation dans certains territoires (80 % des capacités réservées du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables actuel sont atteintes désormais). En réponse, le lancement de la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables a été effectué pour planifier les investissements de demain dans le réseau ;

- Organisation d'un séminaire régional « EnR et conciliation des enjeux naturels et patrimoniaux » le 18 septembre 2025 avec 300 participants ;
- Lancement de « L'école de l'hydrogène » soit un parcours complet de formation aux métiers de l'hydrogène à l'échelle de la région, porté par 17 acteurs publics et privés, lauréat en 2025 d'une subvention France 2030 de 6 millions d'euros ;
- Evolution du port de Gron : porté par LogiYonne, le projet de plateforme trimodale de Gron permettra de transférer une partie du trafic aujourd'hui routier vers le train, avec des liaisons prévues vers Le Havre (à partir de 2027) et Rotterdam (dès mi-2026 avec une configuration provisoire de la plateforme) et à terme également sur le fluvial ;
- Regroupement des ports de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Pagny dans une concession unique : les travaux menés conjointement par la Région, l'Etat via Voies Navigables de France (VNF) et le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny ont permis d'acter le transfert de la gestion du port de Pagny vers Voies Navigables de France, en vue de son intégration dans une concession unifiée incluant également les ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon à partir du 1^{er} janvier 2027 ;
- Création de l'association « Corridor-Rhin-Rhône » regroupant les transporteurs de marchandises et acteurs de la logistique, qui a vocation à piloter le déploiement de solutions de fret décarbonées et multimodales dans la région à horizon 2030 ;
- Réalisation d'une opération collective « Schéma Directeur Immobiliers et Energétique (SDIE) » pour 8 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté. 6 autres SDIE réalisés par le CEREMA pour des collectivités, dont 4 soutenus par l'ANCT.

« Nous contribuons avec enthousiasme à une viticulture durable et respectueuse de l'environnement en fabriquant des agrafes viticoles en bois éco-conçus et préservant les sols. Il s'agissait de chercher une solution pour réduire les déchets plastiques et métalliques liés à l'étape de palissage des vignes. Nous avons souhaité développer un modèle d'agrafe biodégradable. L'accompagnement nous a permis de passer de l'idée au projet. »

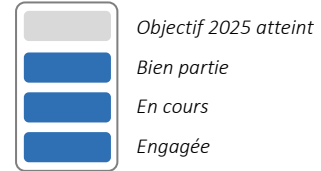
Jean-Claude et Jean-Yves DUVAL, Agrafe viti 4.0 (89)

Action E1 – Soutenir les PME et TPE régionales dans leur trajectoire de décarbonation comme facteur de compétitivité

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Augmenter le nombre d'entreprises accompagnées par rapport à 2024



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Baisse des émissions de GES de l'industrie diffuse de 40 % jusqu'à 2030 par rapport à 2019

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- 700 entreprises ont été accompagnées dans leur projet de décarbonation en 2025
- En 2023, la part d'énergie fossile consommée par l'industrie est de 47 % ; entre 2020 et 2023, la consommation d'énergie fossile de l'industrie a diminué de 4 %

« Avec une facture qui représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires avant la crise énergétique, nous avons dû réagir rapidement. Le diagnostic énergétique a mis en évidence des mesures simples et peu coûteuses — moins de 50 000 € d'investissement — l'entreprise réalise désormais près de 210 000 € d'économies par an. »

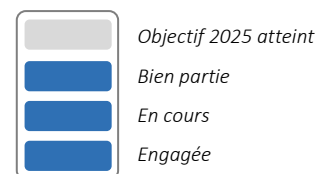
Verreries de LAROCHERE (70)

Action E2 – Développer le réseau électrique pour favoriser la transition énergétique

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Mettre en place une nouvelle gouvernance opérationnelle « électrique » (Etat, RTE, Enedis, Région)
- ⇒ Tenir une première réunion pour décliner un plan d'actions



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Atteindre 32 % de la consommation finale brute d'énergie d'origine renouvelable

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

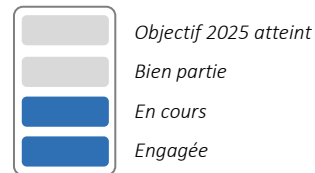
- 80 % des capacités réservées du S3REnR actuel sont atteintes

Action E3 – Accélérer le développement des EnR : un effort partagé entre tous les acteurs

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Finaliser et diffuser le guide sur l'éolien et la prise en compte de la biodiversité
- ⇒ Organiser un séminaire « EnR, biodiversité, paysages et patrimoine »
- ⇒ Communiquer sur les documents cadre départementaux
- ⇒ Décliner régionalement la Programmation Pluriannuelle de l'Energie nationale sur les différentes filières dont la filière biomasse solide



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Atteindre 32 % de la consommation finale brute d'énergie d'origine renouvelable

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

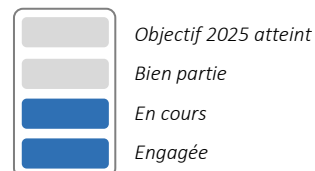
- 20 % de la consommation régionale est issue d'énergie renouvelable
- En 2025, la production régionale en EnR électrique était de 4998 GWh
- Augmentation des capacités installées pour produire de l'électricité renouvelable de + 14 % entre fin 2023 et fin 2024

Action E4 – Soutenir le développement de la filière hydrogène régionale

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Cartographier les dispositifs Etat/Région

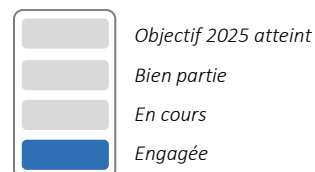


Action E5 – Concevoir une stratégie partagée pour les carburants alternatifs dans le transport de marchandises

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Etablir la stratégie régionale



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

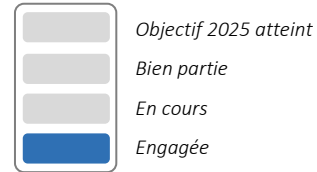
- ⇒ 13 % des véhicules sont électriques dans la flotte de poids lourds et véhicules utilitaires légers
- ⇒ 12 % d'incorporation de biocarburants

Action E6 – Appuyer les projets de report modal du transport de marchandises à l'échelle régionale

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

⇒ Préfigurer le comité de suivi



**Forte mobilisation
des partenaires !**

Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

⇒ Multiplier par 2 l'usage du fret ferroviaire et par 2 l'usage du fret fluvial par rapport à 2019

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

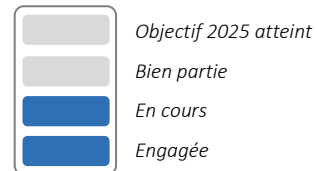
- 1 179 tonnes/km transportées par rail en 2024, 193 tonnes / km par voie fluviale
- Entre 2023 et 2024, c'est + 20 % de transport de marchandise par rail et - 15 % par voie fluviale (limitation des capacités de navigation suite sécheresse et travaux)

Action E7 – Accompagner les collectivités vers la sobriété immobilière

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

⇒ Mise en place du comité de pilotage et organiser un premier événement pour lancer l'animation régionale



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

⇒ Baisser les émissions de GES des bâtiments tertiaires de 40 % par rapport à 2019 notamment en diminuant de 90 % les surfaces chauffées au fioul et de 15 % celles au gaz

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- Entre 2020 et 2024, la consommation finale d'énergie a baissé de 5 % dans l'industrie et augmenté de 4 % dans le secteur tertiaire

MIEUX CONSOMMER

Les six actions du thème « Mieux consommer » sont transversales aux autres thèmes de la feuille de route puisque le changement de comportement de consommation induit un impact sur la fabrication et le transport de marchandises. Les actions ont été pleinement engagées en 2025 dans l'objectif de limiter les déchets non valorisés tout en créant de l'emploi dans des filières de collecte, traitement et revente dans la région.

CHIFFRES CLÉS

Diminution de 6 kg / habitant de déchets ménagers collectés au total entre 2020 et 2023

+ 4 % de valorisation matière pour les déchets entre 2020 et 2023

Cette thématique regroupe les actions liées à la réduction des déchets (3 % des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à réaliser jusqu'à 2030 mais aussi des effets forts sur la dégradation des sols agricoles et naturels et des ressources naturelles comme l'eau) et plus globalement les actions visant le changement de comportement de consommation induisant des effets sur la fabrication et le transport de marchandises.

La majorité des actions de la feuille de route porte sur la réduction de la production à la source de déchets par les particuliers (objectifs du SRADET : - 20 % entre 2010 et 2030) et par les activités professionnelles (- 5 % visé entre 2010 et 2030) et ce notamment pour réduire de 50 % le volume de déchets enfouis en région en 2030 par rapport à 2010 (objectifs SRADET : objectif maximum de 390 k tonnes enfouies d'ici 2031 contre 849 k tonnes en 2010).

Les démarches engagées via la feuille de route ont permis de soutenir des actions importantes au regard de l'enjeu et d'accélérer et de soutenir des dynamiques fortes :

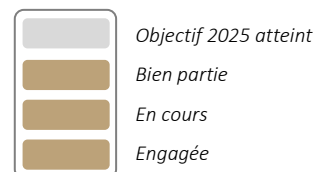
- Sur le volume de déchets produits par habitant, la région est plutôt en avance par rapport aux autres régions avec 536 kg de déchets ménagers produits par habitant et par an. Le taux de déchets non valorisés et enfouis reste néanmoins trop important ;
- La notification de marchés territorialisés dédiés à des prestations de reconditionnement d'ordinateur a été réalisée. La Région peut désormais reconditionner du matériel informatique issu de son parc informatique, mais également acquérir, comme l'ensemble des établissements et collectivités adhérents à la centrale d'achat régionale, du matériel informatique reconditionné ;
- Programme d'actions rédigés pour les groupes de travail régionaux sur la prévention et le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment et les travaux publics ;
- Lancement de l'Étude-Action pour la structuration de l'opérateur régional du réemploi des contenants alimentaires ;
- Création d'un réseau régional des acheteurs publics (lancement au 4 février 2026) ;
- Réalisation d'une étude sur la mise en œuvre concrète des obligations de tri des biodéchets par les collectivités.

Action C1 – Massifier la prévention, le réemploi, le recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Structurer et animer l'observatoire régional matériaux et déchets du BTP
- ⇒ Structurer et animer des groupes de travail spécialisés sur la prévention, le réemploi et le recyclage des déchets du BTP



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Valoriser 25 % de déchets en plus en 2030 par rapport à 2019

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

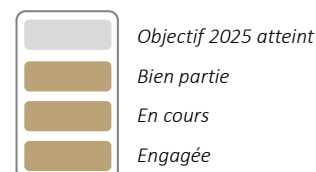
- En 2023, 473 tonnes de déchets sont valorisées : 38 % en valorisation matière (+ 4 % par rapport à 2020), 32 % en incinération (- 3 %), 15 % en valorisation organique (- 5 %), 13 % en stockage (- 24 %) et 3 % en méthanisation (+ 30 %)

Action C2 – Poursuivre le développement de la filière de réemploi des contenants

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Organiser une journée régionale du réemploi des emballages, portant sur les évolutions opérationnelles liées au réemploi des contenants alimentaires
- ⇒ Au moins un gros producteur régional passe au réemploi des bouteilles en verre
- ⇒ Au moins trois territoires ont lancé une opération locale de consigne



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ 10 % des emballages sont réemployés dès 2027

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- 90 000 bouteilles ont été collectées et réemployées fin 2025 en Unité de Vente Consommateur sur un potentiel de 5 millions estimé dans les 3 à 5 ans

« En favorisant le développement de l'atelier de lavage "Comtois, rends-moi !" et de la consigne locale de bouteilles, Préal aide les solutions concrètes de réemploi à s'installer durablement dans le quotidien du territoire. »

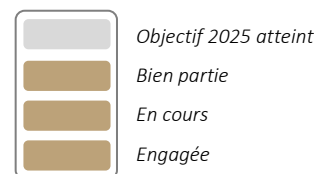
Pierre-François Bernard, Vice-Président de Préal Haut-Doubs

Action C3 – Appuyer le développement dans les collectivités volontaires d'une tarification incitative des déchets pour les particuliers

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Tenir un webinaire à destination des collectivités sur les résultats de la tarification incitative et d'autres modalités de collecte pour réduire les ordures ménagères résiduelles



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Réduire la production à la source de déchets par les particuliers de - 20 % entre 2010 et 2030
- ⇒ 65 % de la population régionale devra être concernée par la tarification incitative

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

- En 2023, 536 kg de déchets ménagers par habitant par an ont été collectés
- 41 % de la population régionale est concernée par une tarification incitative soit 1,15 millions d'habitants (2^{ème} région de France)

« La redevance incitative permet une facturation plus équitable en responsabilisant l'usager sur la quantité de déchets qu'il produit. Elle permet, de maîtriser le coût du service et de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets. »

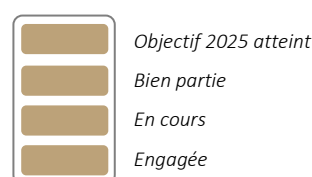
Fabrice DEJOUX – Vice-Président de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne

Action C4 – Structurer le réseau des acheteurs publics pour une commande responsable

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Identifier les acteurs du réseau



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

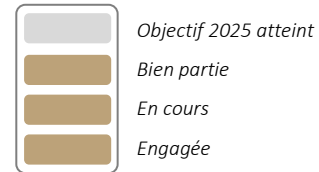
- ⇒ 20 % des EPCI porteront une démarche de commande publique pour un approvisionnement durable et local (hors alimentation)

Action C5 – Diversifier les solutions pour valoriser les biodéchets

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Les collectivités de BFC ont réalisé une étude sur la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets



Suivi des résultats en région

Rappel des objectifs 2030 définis dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Valoriser 25 % de déchets supplémentaires en 2030 par rapport à 2019
- ⇒ 100 % des EPCI proposeront une solution de tri à la source des biodéchets aux habitants et aux activités économiques

Indicateurs de résultats de l'action et dernières mesures connues :

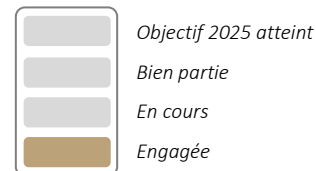
- En 2023, 473 tonnes de déchets sont valorisées : 38 % en valorisation matière (+4% par rapport à 2020), 32 % en incinération (-3%), 15 % en valorisation organique (-5%), 13 % en stockage (-24%) et 3 % en méthanisation (+30%)

Action C6 – Développer la filière de réemploi des équipements électriques et électroniques en faveur d'un numérique responsable

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Rédiger un plan d'action de la filière régionale à 2030
- ⇒ Dresser un état des lieux partagé de la filière (acteurs et chiffres clés)



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

- ⇒ Valoriser 25 % de déchets supplémentaires en 2030 par rapport à 2019

MIEUX APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les quatre actions de la thématique sont transversales et concernent l'ensemble des thématiques de la planification écologique.

Action A1 – Orienter l'attribution des aides publiques vers des projets d'aménagement plus durables à travers une approche coordonnée des différents financeurs

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Etablir un inventaire et une évaluation



Suivi des résultats en région

Rappel de l'objectif 2030 défini dans la feuille de route en lien avec l'action :

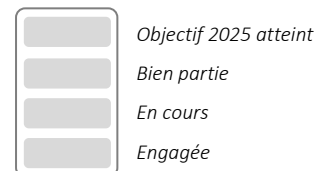
- ⇒ 100 % des aides aux opérations sur les bâtiments et aménagement visent des objectifs de performance énergétique et sont écoconditionnées

Action A2 – Développer une épargne citoyenne et locale au service de la transition écologique

Suivi de l'action

Rappel de l'objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ Remettre l'étude de faisabilité pour un produit d'épargne régional



Action A3 – Déclencher le changement de comportement et faciliter l'appropriation des enjeux de transition écologique

Suivi de l'action

Rappel des objectifs 2025 à atteindre :

- ⇒ Rencontrer des acteurs clef du changement de comportement et établir des premiers prototypes de méthodes ou d'outils innovants
- ⇒ Réunir un premier groupe de travail avec les acteurs ressources de l'offre d'engagement



« Le GRAINE BFC s'est engagé dans un projet de recherche-action participative visant à analyser et valoriser les pratiques associatives d'accompagnement des citoyens au changement vers la transition écologique. Six associations vont bénéficier d'un accompagnement. »

Frédéric Sergent, Directeur du GRAINE BFC

Action A4 – Généraliser l’usage de l’application « j’agis »

Suivi de l’action

Rappel de l’objectif 2025 à atteindre :

- ⇒ L’ensemble des collectivités s’est vu proposé un accompagnement pour saisie dans l’application J’agis



Objectif 2025 atteint

Bien partie

En cours

Engagée

« J’agis a contribué à nous questionner sur les initiatives existantes sur le territoire pour que chacun puisse aller vers une alimentation plus durable. En tant que citoyens bénévoles, nous avons pu nous rendre compte qu’il y avait une richesse de ressources et en discuter collectivement. »

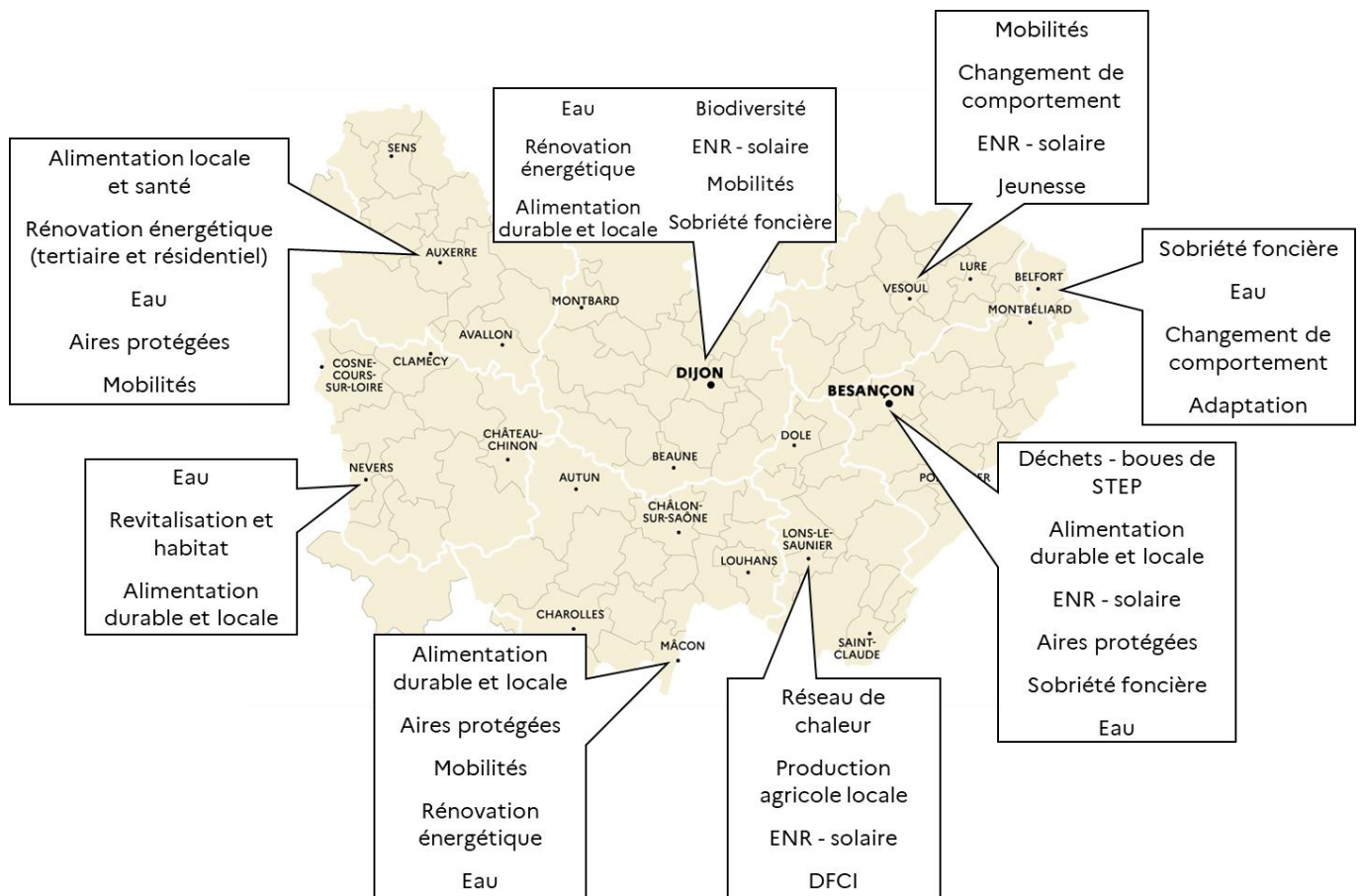
**Jean-Michel Grenier,
Président du Conseil de développement de Dijon Métropole**

... DÉCLINAISON DE LA FEUILLE DE ROUTE AU NIVEAU LOCAL

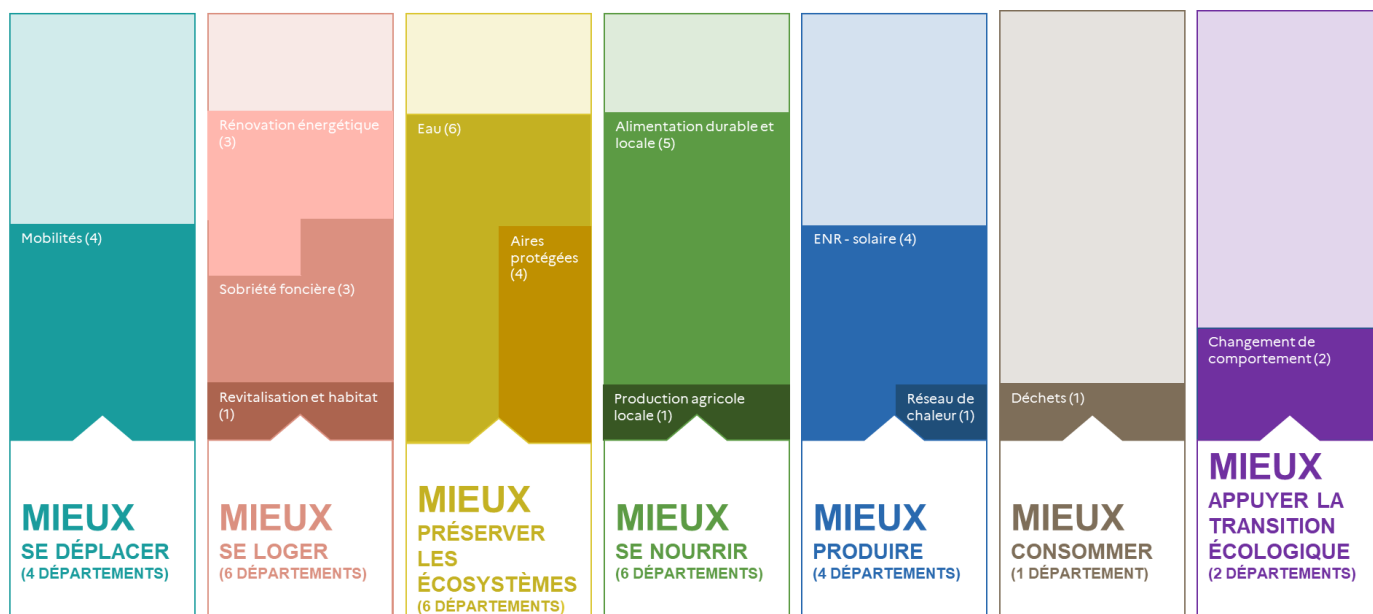
La feuille de route comporte également un ambitieux volet d'accompagnement des projets locaux portés par les acteurs de terrain selon les spécificités et priorités de chaque territoire. Cette action a été lancée avec succès en 2025.

Les forums territoriaux, tenus dans chaque département à l'été 2025, ont réuni plus de mille personnes. Ils ont été l'occasion pour chaque territoire de déployer la démarche selon ses spécificités, et représentent une première étape pour passer des actions de la feuille de route régionale à des projets concrets dans les territoires.

Ainsi, en associant les parties prenantes locales (collectivités, monde économique, monde associatif et société civile), chaque forum a permis d'identifier des priorités locales de déclinaison de la planification écologique (voir ci-dessous par département).



L'ensemble des domaines de la planification écologique sont déclinés à l'échelle départementale. « Mieux se loger », « Mieux préserver les écosystèmes » et « Mieux se nourrir » recouvrent des thématiques prioritaires pour six départements sur huit, tandis que « Mieux se déplacer » et « Mieux produire » ont été priorisés par la moitié des départements de la région.



+ 2 thématiques d'enrichissement : Adaptation au changement climatique (2) et Jeunesse (1)

Mobilisant les acteurs locaux, ces priorités départementales ont obtenus des premières réalisations dès la fin de l'année 2025.

MIEUX SE DÉPLACER

71 – Une stratégie de mobilité pour chaque territoire du département

Deux premières rencontres du réseau départemental des acteurs de la mobilité ont été organisées en 2025. L'engagement autour de ce réseau qui réunit les EPCI, le Département, les missions locales ainsi que le milieu éducatif permet l'accompagnement des collectivités dans la définition de leurs stratégies de mobilité. Ainsi, trois plans de mobilités simplifiés (PDMS) ont été adoptés et cinq sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, six communautés de communes ont adopté un schéma cyclable, deux sont en cours d'élaboration et encore deux autres réfléchissent à en lancer, auxquels il faut ajouter celui du département et deux autres schémas à l'échelle communale. Enfin, le Grand Chalon et la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau disposent chacune d'un plan de déplacement urbain.

89 – Cartographie de l'existant en matière de mobilité

Un travail à l'échelle départementale a été mené afin de recenser l'ensemble des schémas de mobilité, les pistes cyclables existantes ou en projet, l'offre de transports à la demande, les aires de covoiturage ainsi que les installations de recharges de véhicules électriques. Ces données géographiques seront, à termes, diffusées et consultables sur le site des services de l'État dans le département de l'Yonne. Cet outil permet d'analyser et de valider les continuités de déplacement. Aussi, plusieurs territoires ont été accompagnés sur l'élaboration de leurs plans de mobilité ou sur des projets de voies cyclables / vélo routes.

21 – Accompagnement des collectivités dans leur stratégie de mobilité

En Côte d'Or en 2025, le projet de Service express régional métropolitain » (SERM) du Dijonnais a été labellisé par le Ministère des transports. L'objectif du SERM est de mettre en œuvre d'ici 2027 une offre multimodale de services de transports collectifs (renforcement de la desserte ferroviaire, développement des transports routiers, des réseaux cyclables, des services de covoiturage, de

l'autopartage, aménagement des gares et des pôles d'échanges multimodaux, billettique et tarification cohérente, nouvelle ligne de tramway, etc.). D'autres projets ont également été accompagnés : diagnostic des mobilités durables et inclusives sur le PNR du Morvan, étude covoiturage sur l'A38, schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) pour la Côte-d'Or hors Dijon Métropole, etc.

MIEUX SE LOGER

▪ 58 – Accompagnement des élus dans les problématiques relatives à l'habitat

Pour contribuer à la revitalisation des centres-bourgs, les élus sont accompagnés dans les problématiques relatives à l'habitat. Ainsi, un protocole de lutte contre l'habitat indigne a été signé en octobre 2025 et sa mise en œuvre a débuté ensuite. Une stratégie de prévention des biens sans maître a également été élaborée et les outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière comme les établissements publics fonciers ont été promus auprès des élus locaux.

▪ 21 – Construction d'outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière

La gestion et la maîtrise de la ressource foncière se font au travers notamment des documents d'urbanisme et de planification. En Côte d'Or, la DDT accompagne les EPCI dans la prise de compétence et dans la réalisation des documents d'urbanisme. Par ailleurs, en octobre 2025, une exposition nationale sur la sobriété foncière a été accueillie dans le département. Elle a permis de sensibiliser les élus, un public scolaire, des habitants et un peu plus d'une soixantaine d'agents de l'État à de nouveaux modèles d'aménagements.

▪ 90 – Accompagnement de la requalification de l'îlot Vélodrome à Belfort en nouveaux logements

La priorité de réutiliser du foncier déjà construit pour de nouveaux projets est largement partagé par les acteurs du département. L'accompagnement par la DDT de la Société Publique Locale (SPL) Belfort Aménagement dans le montage de son projet de recyclage foncier a ainsi été soutenu en 2025. La réalisation d'une étude « pollution » sur l'ensemble de la friche a pu être financée via le fonds vert recyclage foncier en 2025. Pour 2026, l'accompagnement se poursuivra avec le projet d'une nouvelle OPAH-Renouvellement urbain du quartier Jean Jaurès à Belfort, qui intégrera pleinement l'îlot Vélodrome comme secteur d'intervention renforcée (future opération de restauration immobilière).

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

▪ 39 – Prévention du risque des feux de forêts

Dans le Jura où la prévention du risque des feux de forêts est une priorité, une « task force » DDT/SDIS/ONF associant toutes les parties prenantes (communes forestières, PNR du Haut Jura, etc.) a commencé à recenser l'ensemble des pistes, routes et chemins forestiers connus en forêt publique et privée permettant la circulation des engins de secours en cas de feu de forêt. La caractérisation des pistes forestières sur le terrain a été réalisée par un binôme forestier/pompier. Cette étude a bénéficié d'un financement par le Fonds Vert. Elle a permis de mettre en place un SIG unique dédié à la défense des forêts contre les incendies. A terme, l'ambition est de renforcer l'accessibilité des massifs en cas d'incendie. Elle permettra notamment de cibler et prioriser les chantiers à réaliser. L'approche basée sur l'utilisation des pistes existantes doit permettre de minimiser les impacts environnementaux.

▪ 25 – Renaturation et préservation des milieux aquatiques

Dans le Doubs, une première réunion avec les acteurs GEMAPI s'est tenue en juin 2025 afin d'identifier les points de blocage ainsi que les projets concernés. Une seconde réunion en décembre a permis

d'examiner les leviers mobilisables et de définir ceux à mettre en œuvre avant d'engager une concertation élargie sur ce sujet. Ces premiers leviers ont été recensés grâce à un travail de capitalisation et de mutualisation autour des questions foncières, mené à partir de plusieurs sources (retours d'expérience avec d'autres DDT, mobilisation du RGMA sur le sujet, conclusions de missions en cours, rapport de l'Assemblée nationale publié en novembre 2025 sur l'état des cours d'eau, etc.).

- **21 - Mise en place d'une politique départementale pour une gestion durable de la ressource en eau**

La conférence départementale sur l'eau du 1^{er} décembre à Longvic est un point d'étape fort pour cette démarche globale en Côte-d'Or. En mettant en lumière les grands défis actuels et à venir autour de l'eau, elle a pour objectif, dans la continuité des axes stratégiques du Dire de l'État départemental sur l'eau, de poser les bases d'une future feuille de route sur l'eau partagée avec tous les acteurs.

MIEUX SE NOURRIR

- **71 – Alimentation locale et filières de qualité favorisées**

En Saône-et-Loire, le travail collectif s'est poursuivi avec les élus et la filière pour la sauvegarde de l'IGP Charolais de Bourgogne, initialement créé pour la restauration collective. Le cahier des charges garantit un élevage à l'herbe et par conséquent le maintien des paysages ouverts et le stockage carbone dans les prairies. Il permet avant tout le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire ainsi qu'un revenu stable pour l'agriculteur en période de crise.

- **89 – Amélioration de la qualité de l'alimentation en lien avec la santé**

La signature d'une charte départementale de l'alimentation durable en mai 2025 par les EPCI, les chambres consulaires et les services de l'État, visant le développement de la coopération entre territoires, porteurs de PAT ou non, sur les volets agricole et alimentaire est venue structurer cette démarche, avec une animation conjointe Conseil départemental/DDT. Par ailleurs, quatre PAT sont passés en niveau II (c'est-à-dire avec un plan d'actions opérationnelles), dont le PAT départemental.

- **58 – Soutien aux PAT et aux filières locales**

Dans la Nièvre, la dynamique de mise en place des PAT est forte avec une attention particulière portée au maraîchage qui est intégré dans les PAT puisqu'il contribue activement à la souveraineté alimentaire. Un appui est par ailleurs porté pour maintenir et moderniser les abattoirs locaux.

Dans le département, grâce au travail de concertation des 4 PAT, l'État a soutenu financièrement via le Fonds vert en 2025 le projet de Rungis rural, une action innovante et multi-partenaire qui se traduit par une centrale d'achat regroupant des produits locaux destinée à alimenter entre autres la restauration collective.

MIEUX PRODUIRE

- **70 – Convention citoyenne sur la transition énergétique**

Environ 130 participants, élus, acteurs socio-économiques, citoyens (dont la jeunesse) ainsi que représentants associatifs se sont mobilisés au sein d'ateliers participatifs afin de construire une vision commune en matière de développement des EnR. La mise en relation élus/citoyens ou agriculteurs/citoyens a été fortement appréciée par les participants. L'objectif désormais est de décliner ce processus démocratique, en créant des espaces de concertation similaires à l'échelle infra-départementale (EPCI par exemple).

- **39 – Élaboration d’un plan solaire intercommunal au sein du périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura**

Dans le Haut-Jura, un plan solaire intercommunal qui s’étend au-delà du périmètre du PNR a été élaboré. Des bureaux d’études ont été mandatés pour réaliser des études énergétiques et d’aménagement paysager pour l’élaborer. L’équipe souhaite affiner son diagnostic et sa planification en prenant en compte les enjeux réglementaires, notamment liés aux zones de protection, et surtout être en mesure d’accompagner au mieux les porteurs dans leur projet lors de la préparation de leur dossier de demandes d’autorisations administratives.

- **25 – Développement des ENR via l’autoconsommation collective**

Pour répondre à l’enjeu d’accélération de la production d’énergie renouvelable dans le Doubs, une position commune de l’ensemble des acteurs concernés s’est dégagée en faveur du développement de l’énergie photovoltaïque sur les espaces déjà anthropisés, dont les toitures. L’objectif commun est de développer et d’accompagner les projets d’autoconsommation collective dans le département à travers plusieurs actions : communication large sur les atouts de ces dispositifs, mise en réseau de l’ensemble des acteurs de cette thématique, accompagnement des collectivités souhaitant s’engager. Un « qui fait quoi » permettant d’identifier clairement les acteurs incontournables locaux pour avancer sur ces projets est élaboré.

MIEUX APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- **90 – Sensibilisation des élus pour faire émerger de nouveaux projets**

Dans le Territoire de Belfort, une journée sur la transition écologique a été organisée en octobre par la DDT et l’AUTB et a réuni 23 élus et partenaires autour de plusieurs visites de terrain. Suite aux retours des participants à cette journée, une réflexion est en cours avec la commune de Badevel pour une collaboration au cours du 2nd semestre 2026 sur une formation à destination des élus et la mise en relation en vue d’engager des collaborations bilatérales entre la commune de Badevel et les communes intéressées.

- **70 – Des territoires ruraux acteurs clef de la transition écologique**

L’AMRF 70, très engagée dans les travaux autour de la transition écologique, s’est mobilisée pour que la Haute-Saône soit retenue comme l’un des départements pilotes pour la déclinaison locale des Grands Ateliers Territorialisés de l’Association des Maires Ruraux de France (AMRF). La première journée a réuni plus de 80 élus et partenaires et a marqué la 1^{ère} étape vers la mise en place d’un réseau départemental d’élus engagés dans la planification écologique.